

COMMUNE D'AJACCIO

AVIS DE CRÉATION DE TITRE DE PROPRIÉTÉ

Suivant acte reçu par **Maître Marc-Baptiste SANSONETTI**, notaire à RENNES (Ille-et-Vilaine) 10 place du Parlement de Bretagne, le **5 juin 2026**, il a été dressé conformément à l'article 1^{er} de la loi du 6 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261, 2265 et 2272 du Code civil, concernant :

La Société dénommée **CUICCI PRO**, Société civile immobilière au capital de 1.000,00 €, dont le siège est à AJACCIO (20000), 61 cours Napoléon, identifiée au SIREN sous le numéro 883714453 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO.

Ayant pour objet les **BIENS** suivants :

Dans un immeuble situé sur le territoire de la commune d'**AJACCIO (CORSE-DU-SUD) (20000)**, 61 Cours Napoléon, formant angle avec la Rue Comte Bacciocchi.

[...]

Ayant pour assiette foncière la parcelle figurant au cadastre, savoir :

Section	N°	Lieudit	Surface
BW	92	CRS NAPOLEON	00 ha 03 a 45 ca

Lot numéro vingt-cinq (25) :

Au rez-de-chaussée, avec accès par le dégagement commun, première porte à gauche, un WC.

Figurant sous teinte mauve et identifié sous le numéro 30 au plan ci-annexé.

Et les quotes-parts indéterminées de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro vingt-six (26) :

Au rez-de-chaussée, avec accès par la courette intérieure, un atelier.

Figurant sous teinte saumon et identifié sous le numéro 32 au plan ci-annexé.

Et les quotes-parts indéterminées de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro vingt-sept (27) :

A l'entresol, avec accès par un escalier privatif depuis le rez-de-chaussée, un local commercial comprenant un débarras et un bureau.

Figurant sous teinte mauve et identifié sous le numéro 33 au plan ci-annexé.

Ce lot est indissociable du lot situé au rez-de-chaussée, figurant sous teinte bleue et identifié sous le numéro 23 au plan ci-annexé.

Et les quotes-parts indéterminées de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro vingt-huit (28) :

A l'entresol, avec accès par un escalier privatif depuis le rez-de-chaussée, un local commercial comprenant un bureau.

Figurant sous teinte verte et identifié sous le numéro 34 au plan ci-annexé.

Ce lot est indissociable du lot situé au rez-de-chaussée, figurant sous teinte verte et identifié sous le numéro 24 au plan ci-annexé.

Et les quotes-parts indéterminées de la propriété du sol et des parties communes générales.

Tel que le BIEN existe, avec tous droits y attachés, sans aucune exception ni réserve.

Conformément à l'article 1er de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte notarié de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un délai de cinq ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage dans un journal d'annonces légales au lieu de situation du bien, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse électronique de l'étude : mb.sansonetti@notaires.fr

(où doit être envoyé l'avis de réception par la préfecture et la Collectivité de Corse).